

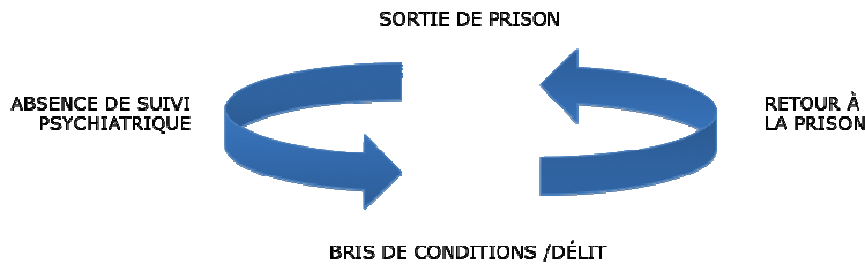


## Travail clinique, travail de rue et travail de milieu : une combinaison pour le rétablissement de personnes judiciairisées aux prises avec un problème de santé mentale

<b>Auteur :</b>	Suzanne Deshaies
<b>Collaborateurs :</b>	Johanne Archambault, Alex Battaglini et Marie-Ève Nadeau
<b>Nom donné par les acteurs terrain :</b>	Programme Passage
<b>Région sociosanitaire :</b>	Laurentides
<b>Nom du territoire de RLS :</b>	RLS des Pays-d'en-Haut
<b>Date de début des travaux :</b>	2008
<b>Date de début des services offerts à la population :</b>	Janvier 2010
<b>Population ciblée :</b>	Personnes judiciairisées aux prises avec un problème de santé mentale
<b>Partenaires du RLS actuellement impliqués dans l'initiative :</b>	Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut, Centre de détention de Saint-Jérôme, Direction des services professionnels correctionnels (DSPC) des Laurentides, Centre résidentiel communautaire (CRC) Curé-Labelle

### 1. Brève description de l'initiative

Le programme Passage souhaite briser le cercle vicieux qui reconduit trop souvent en prison les personnes judiciairisées aux prises avec un problème de santé mentale. Ce programme souhaite engager les ex-personnes détenues dans un processus de rétablissement par un suivi psychiatrique régulier et intégré et par un accompagnement individualisé pour trouver un logement, un emploi ou pour prendre contact avec des ressources communautaires.



Le programme Passage soutient la transition des ex-personnes détenues vers la réinsertion sociale dans leur milieu d'appartenance. Il intervient sur les conditions qui limitent la désorganisation à leur sortie de prison. Le gestionnaire du CSSS des Pays-d'en-Haut précise qu'en fait : « Il s'agit de voir venir la désorganisation, de pouvoir agir par le système de santé avant que la justice s'en mêle. »

Le gestionnaire du Centre de détention de Saint-Jérôme résume le programme Passage en termes d'offre modifiée. Cette clientèle, précise-t-il, est connue de tous les services. Toutes les organisations sont un peu mal prises avec elle. Il poursuit en expliquant que l'idée principale du programme Passage est de : « [...] trouver une place à ces gens-là, leur créer un pont. Tout le monde en même temps. À partir de la réalité de chacun des organismes. La solution n'est pas la prison, ni le milieu hospitalier. Mettre quelque chose en place entre les deux. »

## 2. Comment le projet a-t-il pris forme?

Le programme Passage est issu d'une collaboration qui existe depuis dix ans entre le Centre de détention de Saint-Jérôme et le CLSC des Pays-d'en-Haut. Des besoins en soins infirmiers, médicaux et psychologiques à l'intérieur du centre de détention sont à l'origine de cette collaboration. Dès 2001, le CLSC des Pays-d'en-Haut met en place des services pour répondre à ces besoins. Plus tard, des actions pour la prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et du suicide sont organisées.

En 2003, les gestionnaires du Centre de détention de Saint-Jérôme et du CLSC des Pays-d'en-Haut font le constat du manque de personnes qualifiées pour répondre aux besoins des personnes détenues aux prises avec la maladie mentale. Particulièrement quand elles arrivaient en centre de détention : « Elles étaient souvent désorganisées. Elles venaient de faire un délit. Elles n'avaient pas pris leur médication pendant des mois » précise le gestionnaire du Centre de détention de Saint-Jérôme. Il mentionne également que ces personnes devaient être envoyées en milieu hospitalier pour être stabilisées sur le plan de la médication et pour recevoir des soins. Le gestionnaire du CSSS des Pays-d'en-Haut décrit les conditions alors vécues par ces personnes en centre hospitalier : « Les menottes attachées au lit, deux agents dans la chambre, 24 h sur 24, une escorte sécuritaire vers l'hôpital, vers le centre de détention. Il y avait un coût énorme pour maintenir une personne à l'hôpital pendant une journée, cela coûtait 1000 \$ ». »

À la suite de ce constat, le ministère de la Sécurité publique a décidé de demander le financement d'un poste de psychiatre pour le Centre de détention de Saint-Jérôme. Dès 2008, même si le psychiatre n'a pas été facile à trouver, il commence à venir une fois par semaine au centre de détention. Sa présence a permis de réduire considérablement les coûts liés aux hospitalisations et de soutenir le personnel correctionnel et infirmier dans les situations liées aux problèmes de santé mentale. En 2006, une agente de relations humaines est engagée pour soutenir la transition des personnes détenues au moment de leur sortie de prison.

En 2008, une analyse a permis de constater un fort taux de récidive. Les actions menées auprès de cette clientèle n'étaient pas aussi efficaces qu'anticipées. L'agente de relations humaines résume le cercle vicieux qui ramenait les personnes malgré la préparation faite avant leur départ :

« La clientèle nous revenait. Ils sortaient sans carte d'assurance maladie. Pas capables de faire la démarche. Pas capables d'aller chercher le certificat de naissance. Pas d'argent. Pas de logis. Souvent, pas de bien-être social parce qu'ils n'ont aucune carte d'identité. Ils perdaient les numéros de téléphone. Pas d'adresse pour le psychiatre qui rappelait pour donner les rendez-vous. Tout ce que l'on faisait à l'intérieur des murs, on se disait qu'on fait cela pour rien finalement. Malgré que l'on essayait de faire plein d'attachés avant qu'ils sortent. Ils nous revenaient. »

Dès lors, les intervenants du CSLC des Pays-d'en-Haut et du Centre de détention de Saint-Jérôme, témoins des conditions et des contraintes de cette clientèle, se mobilisent, consultent des partenaires et développent le programme Passage. En janvier 2010, le programme Passage se met en route.

### 3. Qu'offre-t-on de plus à la population?

Selon le gestionnaire du CSSS des Pays-d'en-Haut, la principale caractéristique du programme Passage est son approche. Il précise que : « En fait, on n'apporte pas de nouveau service. On les fait dans une forme qui est différente. » Pour sa part, le gestionnaire du CRC Curé Labelle parle plutôt de la complémentarité avec les services existants qui « [...] étaient présents dans la communauté sauf que, pas avec la même rapidité, pas avec la même efficacité, surtout pas avec la même vision. » Les demandes de participation au programme Passage proviennent le plus souvent des milieux carcéral et judiciaire. Peu importe l'origine de la demande, elles convergent toutes vers la coordonnatrice du programme. Lorsque les demandes viennent du Centre de détention de Saint-Jérôme, le programme Passage devient alors la prolongation des services reçus intra-muros. À cet endroit, la coordonnatrice du programme, qui est aussi criminologue, et les psychiatres y font déjà des interventions avec les personnes détenues aux prises avec des problèmes de santé mentale. Par contre, si les demandes arrivent d'une autre source, les agents orienteurs remplissent une fiche qui contient le profil de la personne, son histoire et ses antécédents. La coordonnatrice du programme souhaite un processus de référence convivial. Elle insiste sur l'importance d'une description simple de l'état de la personne sans trop de termes cliniques et psychiatriques. Pour l'instant, toutes les demandes de références sont traitées rapidement par la coordonnatrice.

L'acceptation de la demande de participation au programme Passage est guidée par trois balises.

- Un dossier judiciaire récent
- Un problème de santé mentale diagnostiqué ou non
- Le statut de résident des Laurentides, même si la sentence a été servie dans une autre région

Il n'y a aucune contrainte concernant les types de psychopathologies. Les usagers peuvent être des hommes ou des femmes.

### 4. Les services offerts aux usagers

L'équipe du programme Passage poursuit l'objectif d'accompagner les usagers lors de leur transition entre l'établissement de détention et leur insertion dans leur milieu d'appartenance. L'équipe du programme a développé trois stratégies d'intervention.

- L'accompagnement individualisé de l'utilisateur
- Le suivi psychiatrique de l'utilisateur
- Le démarchage et le soutien des ressources du milieu d'appartenance

## Accompagnement individualisé

L'accompagnement individualisé est principalement assuré par l'éducateur-*réseuteur*. Le gestionnaire du CSSS des Pays-d'en-Haut définit le concept d'éducateur-*réseuteur* en ces termes :

« Il ne faut pas qu'il se conçoive comme un intervenant auprès de cette clientèle-là. Il faut qu'il se conçoive comme un *réseuteur*. C'est quelqu'un qui met en lien. Ce n'est pas lui qui est au centre de l'intervention. Il met des gens autour de la personne qui eux, vont s'approprier l'intervention. »

Il poursuit en précisant que la principale fonction de l'éducateur-*réseuteur* est d'établir des liens avec les usagers et les organisations autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs du centre de détention :

« Il accompagne une démarche. L'éducateur-*réseuteur* connaît les gars avant qu'ils ne sortent de prison. Les ex-personnes détenues sont capables de se lier à lui. Ils l'ont vu à l'intérieur de la prison. L'éducateur-*réseuteur* va les accompagner à l'extérieur. Il va les connecter vers les différents services. On va répondre à une multitude de besoins que l'on ne va pas laisser en plan. C'est la mentalité du programme. »

La coordonnatrice du programme explique que concrètement l'éducateur-*réseuteur* évalue le besoin de suivi des personnes détenues avant leur sortie de prison. À la suite de cette évaluation, l'éducateur-*réseuteur* les rencontre au centre de détention. Il arrive parfois que les usagers du programme Passage soient référés par des organisations partenaires. Le contact est alors fait directement par l'éducateur-*réseuteur*.

L'éducateur-*réseuteur*, partant de sa propre perspective, résume son objectif d'intervention : « Entourer la personne pour qu'elle soit assez solide, et quand elle va bien, c'est de me tasser graduellement, parce qu'elle fonctionne, parce qu'elle a l'entourage. » L'éducateur-*réseuteur* a des tâches très variées. Elles peuvent être reliées au support psychologique ou à des démarches concrètes, par exemple, aider un usager à trouver un logement ou à obtenir une carte d'assurance maladie. Selon l'éducateur-*réseuteur*, l'un des facteurs importants est la capacité de trouver des solutions gagnantes. En fait, c'est de soutenir suffisamment pour que les usagers et les organisations se sentent appuyés, mais sans prendre leur place. L'éducateur-*réseuteur* résume l'approche de son intervention en ces mots : « C'est un peu de travail de milieu, un peu de travail de rue, un peu de travail clinique, un peu de travail de partenariat. »

## Services psychiatriques

Le psychiatre rattaché au programme explique que le délai d'attente pour avoir un suivi psychiatrique dans la communauté est long. Il précise que la clientèle judiciairisée doit souvent faire face à des difficultés supplémentaires : « Quand on fait partie d'une population qui sort de prison, parfois toxicomane et qui a fait des délits et que vous vous présentez pour avoir un suivi psychiatrique, ce n'est pas toujours évident. » C'est pour ces raisons que le suivi psychiatrique est offert aux personnes détenues qui sortent de prison dans le cadre du programme Passage. Le gestionnaire du CSSS des Pays-d'en-Haut précise : « De manière concrète, quand une personne a reçu des services à l'intérieur des murs, les services psychiatriques sont prolongés. Ils continuent de voir le psychiatre de manière régulière quand ils sortent. Donc, si la médication est à réajuster, si la personne est déstabilisée, il y a un accès à un psychiatre qui est garanti. »

Le suivi psychiatrique offert aux usagers du programme Passage a une grande particularité; il est réalisé en équipe. Le psychiatre n'est pas seul lors de ces rencontres, il y a aussi la coordonnatrice et l'éducateur-*réseuteur*. Concrètement, ces rencontres avec l'usager durent entre quinze et quarante-cinq minutes. La fréquence est généralement mensuelle. L'un comme

l'autre dépend de la situation et des besoins de l'utilisateur. Le psychiatre du programme Passage raconte que l'éducateur-*réseuteur* et le patient décrivent souvent ce qui s'est passé au cours des dernières semaines.

Le psychiatre du programme Passage précise qu'au fil des années, il a développé une approche thérapeutique adaptée à cette clientèle :

« Je les approche comme une personne. Je les vouvoie comme mes autres patients. La seule condition, c'est la vérité, mais je leur parle directement. Ils ont l'habitude de parler plus cru et plus directement que la majorité des personnes. J'ai appris cela avec les années d'expérience avec cette population. Leur parler direct, leur parler cru. Ils vont comprendre plus ce langage. Si on enrobe, ils ne comprennent pas ou ils se dérobent là-dedans. »

### Soutien à l'intégration de l'utilisateur dans son milieu d'appartenance

L'équipe du programme Passage vise l'intégration de l'utilisateur dans son milieu d'appartenance. Pour y arriver, elle offre un soutien aux organisations. Concrètement, l'équipe du programme prend contact et crée des liens avec les organisations du milieu d'appartenance de l'utilisateur. L'objectif visé est de faciliter la transition de l'utilisateur vers son milieu d'appartenance et d'assurer la continuité des services. On cherche à pallier les difficultés rencontrées par les organisations lorsqu'elles accueillent une ex-personne détenue. Le soutien est principalement assumé par l'éducateur-*réseuteur* et par la coordonnatrice. Ceux-ci témoignent de l'histoire d'un usager qui est maintenant établi à Mont-Laurier :

« On a fait des liens avec le CSSS là-bas, avec l'agent de probation, avec le travailleur de rue. On ne dit pas, là, il est à Mont-Laurier et on ne s'en occupe plus. Non, on ne peut pas. Avec le CSSS de Mont-Laurier, il y a eu un PSI — plan de suivi intensif — qui est supposé être fait. On prend contact avec eux. Il faut être présent pour soutenir les gens, les intervenants. Que cela soit le CSSS, les organismes communautaires, le propriétaire de la chambre. Il faut être présent, il faut se montrer parce qu'autrement, ils peuvent dire, on ne le garde plus... »

Le travail de soutien est différent pour chacun des participants du programme Passage. Cela dépend de plusieurs facteurs, par exemple, les organisations du milieu d'appartenance, le PSI et les besoins de l'utilisateur. En revanche, ce qui ne change pas, c'est l'implication de l'équipe du programme Passage dans chaque milieu d'appartenance des usagers de même que l'adaptation de l'équipe à chaque milieu. L'un et l'autre font partie de l'approche développée par le programme Passage.

### Soutien aux organisations

Une autre forme de soutien est offerte par le programme Passage. Il s'agit d'une formation sur mesure qui s'adresse aux intervenants des organisations partenaires; celles qui prennent la relève de l'équipe du programme Passage ou encore, celles qui réfèrent au programme Passage. Cette formation se développe selon les demandes formulées par les intervenants de ces organisations et touche des sujets qui les préoccupent. Le psychiatre du programme assume la fonction de formateur. Il explique qu'en général, c'est une présentation plus ou moins formelle suivie d'une période de questions. Cette dernière répond à un besoin de connaissances spécifiques, comme le précise le psychiatre :

« Des questions sur les problématiques et sur les préoccupations du terrain. Eux, ils sont aux prises avec les patients. Ils souhaitent vraiment comprendre. Ils ne connaissent pas les médicaments. Ils souhaitent connaître la différence entre les troubles bipolaires et les borderlines. Comment évaluer les troubles déficitaires d'attention? Ce sont surtout des questions sur les diagnostics, les pathologies et le comment intervenir avec cette clientèle. »

## 5. Qui sont les partenaires impliqués dans l'initiative?

Les deux principaux partenaires du programme Passage sont le CSSS des Pays-d'en-Haut et le Centre de détention de Saint-Jérôme. Ils sont le noyau porteur de la planification et de la réalisation du programme Passage.

### Le CSSS des Pays-d'en-Haut

Le CSSS des Pays-d'en-Haut est impliqué depuis 2001 dans le développement des services de santé et de services sociaux intra-muros au Centre de détention de Saint-Jérôme. Il a assumé le leadership de l'analyse qui a mené à la conception et à la mise en œuvre du programme Passage.

Les gestionnaires du CSSS des Pays-d'en-Haut et du Centre de détention de Saint-Jérôme poursuivent conjointement des démarches auprès des agences régionales de santé et de services sociaux (ASSS) des Laurentides, de Laval et de Lanaudière ainsi que des ministères de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du ministère de la Sécurité publique (MSP). Concrètement, ils rencontrent ces acteurs financiers et stratégiques pour obtenir un appui financier et un engagement à soutenir le déploiement du programme Passage dans les trois territoires desservis par le Centre de détention de Saint-Jérôme. Pour l'instant, ils ont obtenu la participation de deux psychiatres au programme Passage et un engagement financier à court terme pour le territoire des Laurentides. Ils poursuivent leurs démarches auprès des deux autres agences. Le gestionnaire du CSSS des Pays-d'en-Haut assure les liens formels avec les MSSS et MSP. Il assure aussi le lien avec la magistrature de la cour de Saint-Jérôme et la Direction des services professionnels correctionnels (DSPC) des Laurentides. La coordonnatrice et l'éducateur-réseuteur sont des employés du CSSS des Pays-d'en-Haut. Ils sont prêtés au programme Passage. Ils assurent les liens opérationnels avec les usagers et les organisations partenaires du programme Passage.

### Centre de détention de Saint-Jérôme

Le Centre de détention de Saint-Jérôme a d'abord un rôle auprès des personnes incarcérées. Avant le début du programme Passage, il a aménagé une unité de vie pour une vingtaine de personnes détenues aux prises avec des problèmes de santé mentale. Cette unité vise à leur offrir un contexte moins angoissant que les autres unités de vie du centre de détention où, comme le précise la coordonnatrice du programme Passage, elles se font prendre leurs médicaments ou subissent les moqueries des autres personnes détenues.

Le Centre de détention de Saint-Jérôme continue de soutenir ces personnes à leur sortie en offrant des locaux pour les suivis psychiatriques. La contribution des gestionnaires du Centre de détention de Saint-Jérôme au développement et à la mise en œuvre du programme Passage est étroitement liée à celle du CSSS des Pays-d'en-Haut. Depuis le début, ces deux organisations travaillent ensemble pour développer et consolider la mobilisation des partenaires autour du programme Passage.

## **Organisations judiciaires**

La DSPC des Laurentides est responsable du suivi des libérations conditionnelles et des peines en milieu ouvert. Elle fait des références au programme Passage. Ces références viennent des agents de probation qui travaillent dans les bureaux de la DSPC dispersés sur le territoire des Laurentides.

La participation au programme Passage s'inscrit dans le plan d'intervention des personnes libérées. Les références viennent alors des agents de liaison de la DSPC qui proposent à la cour une participation au programme Passage. Les juges de la cour de Saint-Jérôme, en accord avec les juristes et les avocats, intègrent alors les demandes de participation au programme Passage aux sentences qu'ils prononcent. La DSPC des Laurentides s'engage à faire le suivi durant les procédures judiciaires. De son côté, l'équipe du programme Passage a des échanges réguliers avec la DSPC des Laurentides.

Les agents de surveillance communautaire du CRC Curé-Labelle participent au suivi des personnes qui ne vont pas en prison, mais qui doivent purger une peine dans la communauté. Ces agents prennent le relais de la DSPC après l'évaluation du risque des personnes sentenciées. Il y a un suivi régulier entre ces deux organisations tout au long de la sentence. Les agents de surveillance communautaire du CRC Curé-Labelle assurent alors le suivi du plan d'intervention avec chaque personne sentenciée. Ces agents sont aussi responsables de la réinsertion sociale de ces personnes. Ils font régulièrement des références au programme Passage.

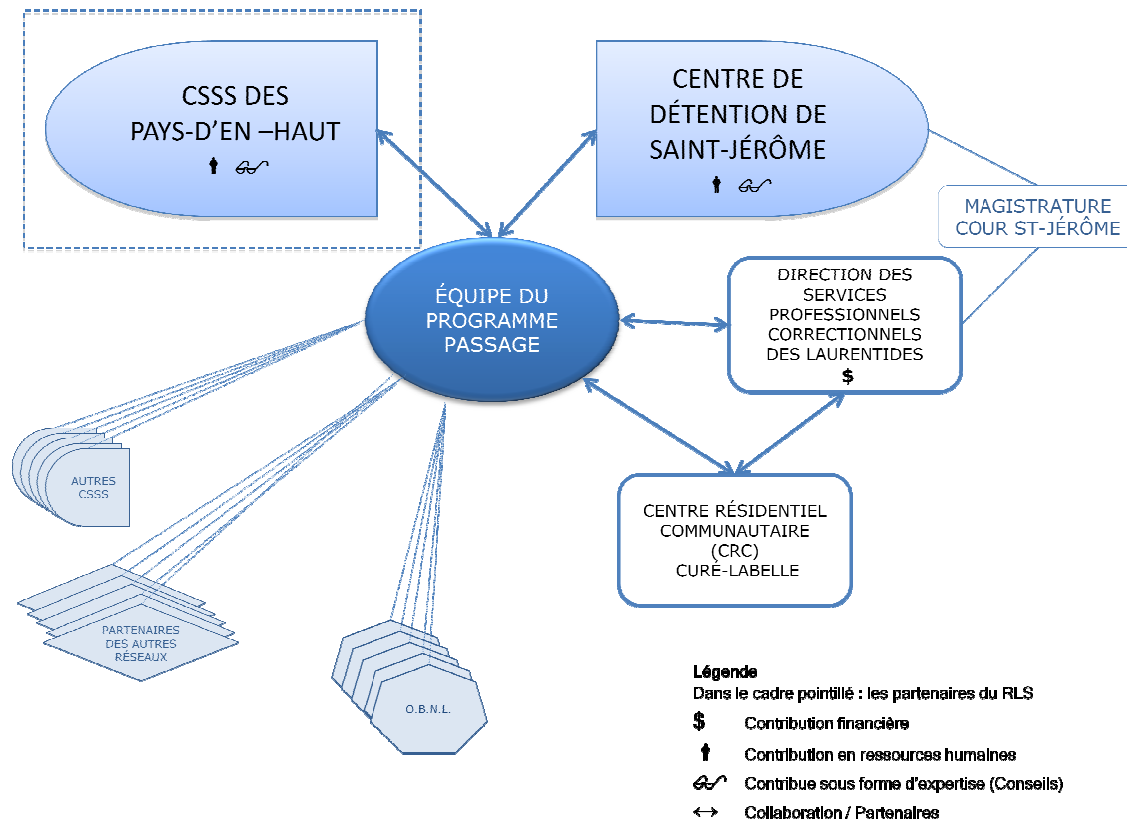
Ces deux organisations ont joué un rôle dans la planification du programme Passage en décrivant les caractéristiques de leurs clients qui présentaient une psychopathologie ou des symptômes de maladie mentale.

## **Autres organisations**

En fonction des besoins des usagers du programme Passage, des collaborations sont établies avec les organismes communautaires, les associations et les CSSS du territoire des Laurentides. Ceux-ci ont un rôle de soutien à la démarche de réinsertion dans le milieu d'appartenance des usagers du programme Passage. Il peut s'agir de ressources communautaires en hébergement, de centres spécialisés pour la recherche d'emploi, d'associations spécialisées dans la thérapie pour les agresseurs sexuels ou de l'équipe de suivi à intensité variable en santé mentale d'un CSSS. À ce jour, des partenaires du secteur privé ont aussi été interpellés comme des pharmacies et des propriétaires de maison de chambres.

## Mécanismes d'échange

L'équipe du programme constitue le mécanisme de collaboration entre le CSSS des Pays-d'en-Haut et le Centre de détention de Saint-Jérôme. Par contre, aucun mécanisme d'échange qui intègre les partenaires satellites n'est encore en place. Une telle structure pourrait éventuellement être mise en place selon la coordonnatrice du programme afin de faciliter l'échange d'information entre les partenaires et la mise en réseau des organisations. Pour l'instant, le noyau porteur et l'équipe du programme assument ces responsabilités.





## 6. Quelles sont les ressources utilisées pour mettre en œuvre cette initiative?

### Les ressources humaines et matérielles

Les salaires de la coordonnatrice et de l'éducateur-*réseuteur* sont payés par le programme Passage à partir du financement attribué par l'ASSS des Laurentides. Deux psychiatres travaillent dans le cadre du programme. Leurs honoraires sont défrayés par l'ASSS des Laurentides et par la Régie de l'Assurance maladie du Québec (RAMQ).

La coordonnatrice du programme travaille à temps complet. Elle cumule les fonctions de coordonnatrice du programme Passage et d'agente de relations humaines pour la clientèle du Centre de détention de Saint-Jérôme aux prises avec des problèmes de santé mentale. Dans le cadre de sa fonction de coordonnatrice du programme Passage, elle assure plusieurs fonctions dont la liaison entre les usagers, les psychiatres et l'éducateur-*réseuteur*. Elle participe aux rencontres de suivi psychiatrique. Elle rencontre aussi les organisations partenaires qui soutiennent la démarche de réinsertion dans le milieu d'appartenance des usagers du programme Passage. Quant à sa fonction d'agente de relations humaines, elle assume plusieurs fonctions comme l'intégration des personnes détenues aux prises avec des problèmes de santé mentale à l'unité de vie qui leur est dédiée au centre de détention. Au moment approprié, elle prépare la sortie du centre de détention des personnes détenues.

Chacun des psychiatres consacre au programme Passage une demi-journée à toutes les deux-trois semaines selon la demande. Les psychiatres interviennent aussi avec les personnes détenues du Centre de détention de Saint-Jérôme. L'un des psychiatres assume la formation donnée aux organisations partenaires dans le cadre du programme Passage. Les coûts de la formation sont alors assumés par le financement attribué par l'ASSS des Laurentides au programme.

L'éducateur-*réseuteur* travaille 4 jours pour un total de 28 heures par semaine qu'il partage ainsi : « Au Centre de détention de Saint-Jérôme, j'ai un pied à terre. Mes dossiers sont à Saint-Sauveur (CSSS des Pays-d'en-Haut). J'essaie d'y aller deux demi-journées par semaine pour faire la paperasse. Autrement, c'est le Tim Hortons, mon auto et mon téléphone. »

Une petite caisse gérée par le gestionnaire du CSSS des Pays-d'en-Haut permet de soutenir occasionnellement la démarche des usagers, par exemple, pour un déplacement ou un microcrédit qui permet de louer une chambre.

Le Centre de détention de Saint-Jérôme et la DSPC des Laurentides offrent des locaux pour les rencontres de suivi psychiatrique.

### Les ressources financières

Les sources de revenus, qui sont non récurrentes pour le moment, proviennent de l'ASSS des Laurentides et de la DSPC des Laurentides. Le montant global de l'enveloppe est de 100 000 \$ pour l'année 2009-2010.

## 7. Quelles sont les retombées associées à la mise en place de l'initiative?

Retombées	Avant	Après
Sur la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'attente pour un suivi psychiatrique est habituellement de six mois et plus.</li> <li>- Absence de médication et habitudes d'automédication selon les personnes rencontrées.</li> <li>- Habitudes de consommation d'alcool et de drogues sont souvent une raison qui met un terme à un suivi psychiatrique.</li> <li>- Les personnes détenues, souvent fragilisées socialement, doivent, dans certains cas, assurer elles-mêmes leur réinsertion sociale lorsqu'elles quittent le milieu carcéral.</li> <li>- Rupture dans les services pour les personnes détenues lorsqu'elles sont en prison et lorsqu'elles quittent la prison.</li> <li>- Plusieurs services sont regroupés dans le centre-ville de Saint-Jérôme; ce qui retient les ex-personnes détenues dans ce lieu.</li> <li>- Les ex-personnes détenues ont parfois de la difficulté à se conformer aux demandes des services; par exemple, leur carte d'assurance maladie est manquante ou expirée; elles n'ont pas d'adresse permanente; elles ont de la difficulté à se conformer aux codes de conduite des établissements de santé; etc.</li> <li>- Selon les personnes rencontrées, les organisations se lancent la balle lorsqu'elles ont à intervenir avec la clientèle judiciairisée.</li> <li>- Travail des organisations fait en silo.</li> <li>- Sentences qui prescrivent un suivi psychiatrique souvent ignorées par manque de ressources psychiatriques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès immédiat à un psychiatre à leur sortie de prison.</li> <li>- Stabilisation de la médication et diminution du risque de la double médication parce qu'un seul psychiatre fait le suivi et qu'il y a moins d'intervenants dans le dossier.</li> <li>- Lorsque l'usager du programme Passage se présente intoxiqué au suivi psychiatrique, l'équipe l'aborde ouvertement avec lui.</li> <li>- L'approche développée par le programme Passage vise l'établissement de contacts significatifs avec les organisations avec lesquelles les personnes sortant de prison doivent transiger.</li> <li>- Organisation de réseaux sociaux et de services autour de l'usager.</li> <li>- Accompagnement individualisé défini en fonction des besoins de chaque usager, par exemple, recherche d'hébergement, démarches pour obtenir du travail et intégration à un groupe de soutien thérapeutique.</li> <li>- Continuité et suivi assurés par la préparation à la sortie et l'accompagnement d'une personne détenue une fois à l'extérieur.</li> <li>- Dispersion des usagers dans la région des Laurentides grâce au soutien et à l'accompagnement dans le milieu d'appartenance des usagers du programme Passage.</li> </ul>

Retombées	Avant	Après
<b>Sur les partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les intervenants psychosociaux des organisations partenaires ont peu de connaissances spécifiques sur les symptômes, les psychopathologies et les médicaments.</li> <li>– Difficultés pour les organismes à transiger avec des personnes judiciairisées ayant des problèmes de santé mentale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Formation sur mesure faite par l'un des psychiatres du programme Passage.</li> <li>– Sensibilisation faite par l'équipe du programme Passage apporte une meilleure compréhension des caractéristiques de cette clientèle et facilite le contact.</li> </ul>
<b>Sur les pratiques ou sur le travail des intervenants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Interventions de crise souvent faites par des policiers ou des intervenants de crise.</li> <li>– Les thérapies conventionnelles orientées vers la responsabilisation, l'assiduité, la ponctualité et la sobriété ne conviennent pas toujours à cette clientèle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La gestion des épisodes de crise est plus souvent intégrée au suivi des usagers du programme Passage.</li> <li>– Un cadre de pratiques (langage et objectif communs) se met en place entre les intervenants, ce qui selon les personnes rencontrées, donne l'impression d'être moins seuls.</li> <li>– Adaptation des pratiques professionnelles pour les usagers au programme Passage. Par exemple, aucune conséquence si l'utilisateur est en retard ou s'il ne se présente pas aux rencontres de suivi ou encore, s'il s'y présente en état d'ébriété.</li> </ul>

## 8. L'avis des partenaires et de la population au regard de cette initiative?

Le programme Passage fait l'unanimité chez les personnes rencontrées. Il comble un important manque de services spécialisés en psychiatrie pour cette clientèle judiciairisée. Aussi, tous s'entendent sur la pertinence d'un programme spécialement dédié à cette clientèle qui a une multitude de besoins qui exige une flexibilité et une adaptation des organismes. Le gestionnaire du CRC Curé-Labelle en témoigne : « On avait de la difficulté à référer dans les services courants. Plusieurs ne recevaient pas les services dont ils avaient besoin. »

La nécessité d'une évaluation formelle du programme Passage fait aussi l'unanimité chez les personnes rencontrées. Sans élaborer sur les indicateurs ou le type d'évaluation, certains pensent qu'il serait important de vérifier si le taux de récidive est positivement influencé par le programme alors que d'autres voudraient s'intéresser au taux de rétablissement et d'intégration des usagers du programme Passage dans les services courants du réseau de santé.

### Les usagers

Les usagers rencontrés ont pris contact avec le programme Passage quand ils étaient encore en centre de détention. Ils ont souligné le réconfort ressenti par la présence de la coordonnatrice et de l'éducateur-*réseuteur*, spécifiquement au moment de leur sortie de prison. Aussi, les usagers rencontrés ont grandement apprécié le soutien obtenu pour la recherche d'un lieu d'hébergement

et pour l'accompagnement vers les ressources de leur nouveau milieu de vie. L'un des usagers précise qu'au-delà de ce soutien, il y a le support moral :

« Il y a des hauts ou des bas. Là, on est en arrêt de travail, on ne fait rien, on est à la maison, on prend des médicaments. Mais une fois par semaine, l'éducateur-réseuteur vient nous rencontrer. On peut aussi l'appeler pour dire que cela ne va pas bien. Il vient nous voir au moins une fois par semaine. Il nous amène prendre des cafés. On discute. C'est comme bien d'avoir quelqu'un autour, d'avoir comme un réseau... »

Un des usagers parle des chances qu'il avait déjà eues auparavant, mais précise que dans le cadre du programme Passage : « C'est différent parce que j'ai un psychiatre qui m'aide à comprendre pourquoi je suis revenu en prison après tant d'années. Je n'avais jamais rencontré un psychiatre. »

### **Le Centre de détention de Saint-Jérôme**

Pour le directeur du Centre de détention de Saint-Jérôme, le programme Passage permet de contrer la dispersion des services puisqu'il favorise la convergence. Parlant de la collaboration avec le CSSS des Pays-d'en-Haut au moment de la planification, il dit :

« Ce sont deux unités qui s'assoient pour dire, il y a quelqu'un ici qui a un problème, au lieu de se demander à qui appartient le problème, le pourquoi. Se demander, c'est quoi le besoin de ces personnes. Et quand le besoin sera identifié, les partenaires vont regarder ensemble, à partir des missions, des moyens, et des possibilités de mises en œuvre, comment l'aider. C'est fascinant de travailler comme cela. »

### **Le CSSS des Pays-d'en-Haut**

Pour le gestionnaire rencontré, le point fort du programme Passage s'articule autour de la souplesse de l'intervention et du réseau de collaborateurs mis en place autour des usagers.

### **Direction des services professionnels correctionnels (DSPC) des Laurentides**

Pour l'intervenante de la DSPC, l'excellente collaboration avec l'équipe du programme et une offre de services de qualité dédiée spécifiquement à cette clientèle sont très appréciées. Elle ajoute que ce projet était attendu depuis longtemps. Elle apprécie particulièrement la prise en charge rapide, car cela permet de stabiliser les usagers au lieu de les voir dépérir pendant des mois. Cela freine la désorganisation de ces personnes, c'est ainsi qu'elle voit concrètement l'apport du programme Passage.

### **Centre résidentiel communautaire (CRC) Curé Labelle**

Le gestionnaire rencontré apprécie particulièrement l'accès rapide à un psychiatre et les services rendus accessibles à l'extérieur de la ville de Saint-Jérôme.

Le gestionnaire et l'intervenante auprès de la clientèle en milieu ouvert voient dans le programme Passage un soutien à leur travail. D'abord, le temps passé et l'énergie déployée à contacter les services courants, lorsqu'un client est en crise, sont considérablement réduits lors de l'admission au programme Passage. Aussi, la formation leur permet de mieux comprendre cette clientèle aux prises avec des problèmes de santé mentale.

## 9. Que retirons-nous de cette initiative?

Pour l'ensemble des personnes rencontrées, l'approche d'intervention représente la grande force du programme Passage. Toutefois, cette approche ne se définit pas facilement. Elle a été développée de manière inductive après que le noyau porteur ait tiré des leçons de ses expériences antérieures. Selon les personnes rencontrées, le programme Passage opte pour une approche novatrice résolument systémique qui porte les influences de l'approche milieu, intègre l'interdisciplinarité et l'intersectorialité et mise sur les stratégies de la gestion de cas « case management ».

Selon la coordonnatrice du programme Passage, cette nouvelle approche est reçue positivement par les partenaires. Elle affirme que les organisations qui s'associent à la démarche des usagers affichent une attitude d'ouverture face à l'approche et aux pratiques du programme Passage. Mais, précise-t-elle, il faut rencontrer les partenaires, prendre le temps d'expliquer, faire un suivi. Elle ajoute que l'on ne peut pas faire l'économie de ces étapes.

Selon le gestionnaire du Centre de détention de Saint-Jérôme, la reconnaissance collective de la problématique et la responsabilisation des organisations concernées sont aussi nécessaires au succès de cette entreprise. Selon lui, c'est le tour de force que le programme Passage tente de réaliser. Pour le gestionnaire du CSSS des Pays-d'en-Haut, le défi de la responsabilisation du milieu de la santé demeure encore grand. Le sous-groupe des ex-personnes détenues, pourtant oublié dans l'élaboration du projet clinique, devrait mobiliser le milieu de la santé. Il reste cependant du chemin à faire pour que l'on arrête de se lancer la balle.

Selon la coordonnatrice du programme, la mixité des réseaux est aussi un enjeu. Chacun des réseaux de la santé et des services correctionnels porte des valeurs, une culture et un vocabulaire différents. Le faire ensemble est depuis le début un défi en même temps qu'une force, et demande des ajustements tous les jours. Elle se remémore le début de l'intervention intra-muros auprès des personnes détenues aux prises avec des problèmes de santé mentale :

« [...] moi, je peux appeler les gens d'ici, les clients, la clientèle. Eux autres, le milieu carcéral, c'est des personnes détenues, c'est des *peddlers* (colporteurs). Donc, on pouvait se faire regarder de travers au début parce que nous n'avions pas la même approche. Cela était notre défi. [...] comment on va faire pour travailler ensemble? »

Un autre défi est de continuer de développer le programme en tenant compte des limites de ses ressources humaines et matérielles. Le gestionnaire du Centre de détention de Saint-Jérôme souligne ainsi l'importance d'être judicieux lors des références : « Que ce projet ne devienne pas, un lieu où l'on réfère n'importe quelle clientèle. On doit s'assurer de faire une évaluation des candidats qui est juste pour ce programme-là. Pour s'assurer que l'on met notre énergie à la bonne place. »

L'éducateur-*réseuteur* et les intervenants rencontrés ont plutôt élaboré sur les défis liés à l'intervention. Ils conviennent que ce n'est pas facile d'amener l'utilisateur dans le sens du changement souhaité. Ils l'expliquent par les problèmes de santé mentale eux-mêmes, la motivation de l'utilisateur à changer et par sa trajectoire dans le système de santé. Pour l'éducateur-*réseuteur*, le programme Passage est : « une fenêtre d'opportunités proposée, et parfois, le timing est bon ».

Pour les personnes rencontrées, l'approche du programme Passage demande de la souplesse, mais surtout, un travail continu pour développer et maintenir une relation de confiance. Le défi est grand et il est renouvelé à chaque étape du développement du programme.

Le mot de la fin revient au gestionnaire du CSSS des Pays-d'en-Haut qui invite quiconque souhaiterait implanter une initiative similaire dans son territoire : « À faire la trajectoire avec un

gars qui a un problème de santé mentale, de le suivre pendant une semaine pour voir ce à quoi il est confronté, pour le regarder quand il se retrouve à l'extérieur. » Cet exercice, prédit-il, met en lumière l'évidence de l'accompagnement pour cette clientèle. Cet accompagnement qui est au cœur du programme Passage.

## 10. Les suites de l'initiative

À très court terme, il est important de poursuivre la mobilisation des deux autres territoires desservis par le Centre de détention de Saint-Jérôme, soit Laval et Lanaudière. L'engagement des réseaux de la santé et communautaire de ces territoires favoriserait la réinsertion des ex-personnes détenues dans leur milieu d'appartenance. La ville de Saint-Jérôme serait de moins en moins un point d'ancrage pour cette clientèle lorsqu'elle sort de détention. Les services locaux seraient mobilisés plus équitablement et la desserte territoriale favorisée. Selon la coordonnatrice du programme, faire du démarchage auprès des corps policiers et des hôpitaux pour faire connaître le programme serait une démarche à entreprendre rapidement. Elle poursuit en précisant que le travail de sensibilisation auprès des partenaires des réseaux judiciaire, carcéral et communautaire doit être refait régulièrement. Il y a un roulement de personnel important dans les organisations relié à la problématique complexe et aux préjugés tenaces.

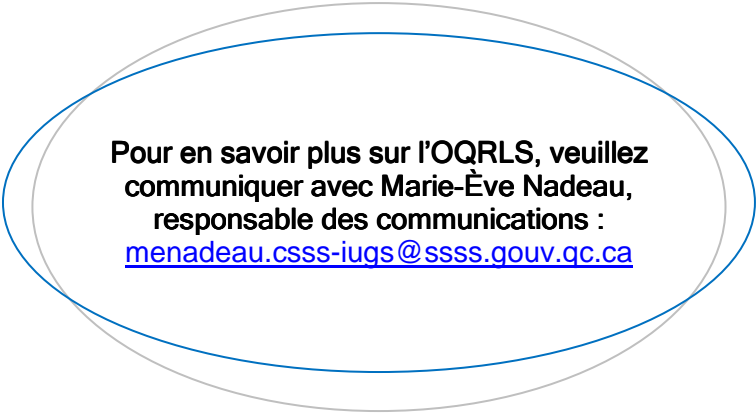
Pour plusieurs des personnes rencontrées, ce programme doit travailler soigneusement à progresser tout en continuant de garder un équilibre entre la demande et la réponse à cette demande. Pour certains, l'augmentation du nombre de ressources humaines est l'une des pistes de solutions. Pour d'autres, le maintien de l'approche le serait tout autant.

Enfin, il semble important d'assurer la pérennité financière du programme. Selon le gestionnaire du Centre de détention de Saint-Jérôme, l'évaluation de ce projet pilote est un élément important pour assurer sa pérennité. Pour lui, les discussions entre les décideurs des réseaux de la santé et de la sécurité publique sont au centre de cette pérennité. Il précise aussi qu'il faut garder des attentes réalistes par rapport au taux de réussite de ce programme : « Par contre, si certains passent deux ans sans rentrer en dedans, en détention ou hospitalisé, on va avoir gagné. Si entre les rechutes, entre les épisodes, on vient de gagner du temps, ce n'est pas rien. »

## 11. Les ressources mises à contribution pour la documentation

**Rappel :** L'OQRLS documente les initiatives à partir de différents points de vue par le biais d'entrevues. L'expérience et la perception des acteurs locaux est au cœur des travaux de l'Observatoire québécois des réseaux locaux de services. Ce récit a été rédigé à partir des sources suivantes.

- Entrevue avec le directeur des services enfance — famille — jeunesse — adulte — santé mentale au CSSS des Pays-d'en-Haut
- Entrevue avec le directeur du Centre de détention de Saint-Jérôme
- Entrevue avec le psychiatre spécialisé dans le milieu carcéral depuis dix ans travaillant au Centre de détention de Saint-Jérôme et au programme Passage
- Entrevue avec la coordonnatrice du programme Passage et agente de relations humaines au Centre de détention de Saint-Jérôme
- Éducateur-*réseuteur* du programme Passage
- Entrevue avec l'agente de liaison à la cour et de probation au bureau de Sainte-Thérèse de la DSPC des Laurentides
- Entrevue avec le coordonnateur clinique de l'équipe de la surveillance communautaire du Centre résidentiel communautaire (CRC) Curé Labelle
- Entrevue avec l'agente de surveillance communautaire auprès de la clientèle correctionnelle en milieu ouvert du CRC Curé Labelle
- Entrevues avec deux ex-personnes détenues participant actuellement au programme Passage



**Pour en savoir plus sur l'OQRLS, veuillez  
communiquer avec Marie-Ève Nadeau,  
responsable des communications :**  
[menadeau.csss-iugs@ssss.gouv.qc.ca](mailto:menadeau.csss-iugs@ssss.gouv.qc.ca)

**Rédaction**

Suzanne Deshaies, courtière de connaissances, CSSS de Bordeaux-Cartierville — Saint-Laurent

**En collaboration avec**

Johanne Archambault, directrice responsable, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

Alex Battaglini, coresponsable, CSSS de Bordeaux-Cartierville — Saint-Laurent

Marie-Ève Nadeau, responsable des communications, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

**Mise en pages**

Sarah Archambault, technicienne en administration, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

**Révision linguistique**

Lucie Roy, agente administrative, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

**Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Bibliothèque et Archives du Canada, 2011

ISSN : 1923-5895 (version imprimée)

ISSN : 1923-5909 (version PDF)

La reproduction des textes est autorisée et même encouragée, pourvu que la source soit mentionnée.

© Centre de santé et de services sociaux - Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

Observatoire québécois des réseaux locaux de services, 2011

U:\Documents\Sarah Archambault\OQRLS\Coups d'oeil - Récits\Récits\bulletin no.4\Récit de Suzanne\Programme passage finale 2011-11-11 - Révisé.docx